

LE MINISTRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

LE SECRETAIRE D'ETAT  
CHARGE DU BUDGET

Paris, le 3<sup>e</sup> DEC. 2014

Le Ministre des Finances et des Comptes  
publics  
Le Secrétaire d'Etat chargé du Budget

à

Monsieur le Premier Président de la Cour des  
comptes

Objet : l'allocation des moyens de l'Etat aux universités.

N/Réf : FCP/2014/67382

V/Réf : n° 71096

Par courrier en date du 3 novembre 2014, vous nous avez transmis un référé relatif à l'allocation des moyens de l'Etat aux universités. Nous vous savons gré pour la pertinence de votre analyse sur ce sujet et, comme vous nous y invitez, souhaiterions faire valoir les observations suivantes.

Nous partageons votre constat d'une augmentation des moyens échus à l'enseignement supérieur au cours des dernières années, ce qui représente un effort d'autant plus important que les autres politiques ont généralement vu leurs moyens décroître durant la même période. La santé financière globale des universités s'en trouve confortée. Si vous relevez que le résultat de l'ensemble des universités de 110 M€ en 2012 indique en effet une bonne santé financière, le fonds de roulement global de 1,5 Md€ ainsi que la trésorerie de 1,9 Md€ fin 2012 constituent des indices supplémentaires.

Comme vous le relevez, le suivi financier du secteur nécessite une connaissance des moyens consolidés qui lui sont consacrés, notamment eu égard à l'importance des investissements d'avenir, dont le devenir final gagnerait en effet à être connu avec plus de précision. De la même manière, il nous apparaît comme vous important de mieux cerner les crédits qui sont destinés à la maintenance immobilière, étant donné l'importance de ces enjeux.

.../...

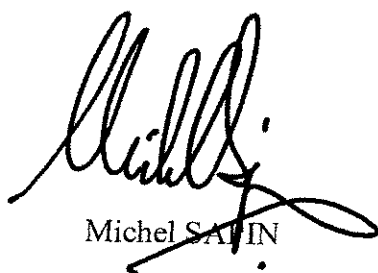
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

Vous soulignez l'amélioration qu'a constituée la mise à disposition des données comptables des universités au sein des documents budgétaires mais regrettez une présentation par actions quelque peu artificielle des crédits du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire ». Nous partageons ce souci et veillerons dès le projet de loi de finances pour 2016 à améliorer la qualité de l'information budgétaire disponible qui devra encore mieux refléter l'activité et l'exécution de la dépense des universités.

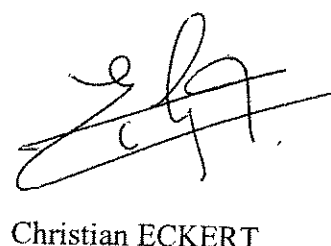
Vous soulevez enfin les déficiences du dialogue de gestion entre l'Etat et les universités, dialogue de gestion qui continue de s'appuyer sur des références historiques parfois dépassées et n'a pas pu empêcher les difficultés financières auxquelles ont été confrontées quelques universités. Comme vous le notez, la convention que nous avons passée avec la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le suivi budgétaire des universités constitue toutefois un progrès.

Nous souhaitons également rappeler notre détermination à ce que la logique d'autonomie aille à son terme et que les responsabilités respectives de l'Etat et des universités soient entièrement assumées de part et d'autre. A ce titre, la réforme engagée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche de son système d'allocation des moyens nous paraît aller dans le bon sens. L'élargissement de l'assiette de ce système à une partie des dotations de masse salariale doit permettre de bâtir les discussions budgétaires non plus sur les situations de fait mais bien sur les besoins réels des universités.

Le rapport d'audit relatif à la situation financière des universités que nous avons confié conjointement avec la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à nos inspections et qui devrait nous être remis dans le courant du mois de janvier pourrait utilement compléter les recommandations que vous nous avez adressées et permettre d'améliorer l'efficacité de la dépense publique du secteur tout en maintenant la santé financière des établissements.



Michel SATIN



Christian ECKERT